

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 26 septembre 2022 à la salle polyvalente d'Espirat, sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°53	Economie	Compte rendu annuel à la collectivité 2021 – ZAC des Littes	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Intervention d'Assemblia, concessionnaire, pour présenter le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Littes et arrête les comptes au 31 décembre 2021. C'est l'occasion également de présenter les aspects administratifs, techniques et de faire un point sur l'état de commercialisation de ce parc d'activités. Le prix des terrains s'échelonne de 10 €/m<sup>2</sup> (secteur de remblais), à 34 €/m<sup>2</sup> (terrains agricoles) en passant par 19 €/m<sup>2</sup> sur les emprises archéologiques. En 2021, le comité de pilotage a reconduit l'option pour le dernier terrain de 3 804 m<sup>2</sup>, situé au nord, sur lequel l'entreprise Daniel Moquet souhaite s'agrandir.  
Par ailleurs, l'assemblée valide l'avenant n°7 au contrat de concession, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

N°54	Transitions	Validation de la charte de la fabrique des territoires	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	--	------------------------

Par délibération du 15 juillet 2021, l'assemblée a validé la convention entre le Département, l'Association de Promotion de la Fabrique des Territoires (APFT), la Régie des 2 territoires et Billom Communauté.  
En complément de cette convention, le Conseil communautaire acte et signe la « Charte d'Alliance de la Fabrique des Territoires » qui mentionne les principes fondamentaux portés par la Fabrique des transitions au niveau national et qui seront appliqués pour le dispositif départemental avec les 4 territoires expérimentaux (pour rappel : La CC Combrailles Sioule et Morge, la ville de Beaumont, le Département et Billom Co associée à la Régie).

N°55	Subventions	Attribution aux actions de transition	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	---------------------------------------	------------------------

1 - Un nouveau dispositif d'aide aux actions de transition a été lancé début 2022 à l'attention des associations et des collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable sur Billom Communauté. Suite au premier appel à projets, et sur proposition de la commission transitions, l'assemblée valide :

- l'attribution de 3 000 € à la ville de Billom pour le réaménagement et la plantation participative d'arbres sur la place des Ecoles et la rue de l'Etezon.
- l'octroi de 500 € à l'association Le Panier de la dernière pluie de St-Jean-des-Ollières pour l'organisation d'un repas collaboratif en septembre à partir de produits issus des producteurs locaux qui livrent la commune chaque semaine.

2 – Solidarités Paysans : cette association accompagne et soutien les agriculteurs qui se trouvent dans une situation financière et/ou sociale difficile pour les aider à trouver des solutions à leurs problèmes. En 2021, 5 accompagnements ont été réalisés pour des producteurs de volailles, caprins-ovins, du maraîchage et de l'horticulture. L'assemblée valide une aide de 1 500 € à l'association, représentant 300 € par personne aidée en 2021. Comme l'ADIE, la subvention intervient toujours en N+1, selon le nombre de personnes aidées.

3 – Épicerie solidaire : l'assemblée alloue une aide de 470 € à l'Épicerie solidaire pour financer la sortie au manoir de Veygoux organisée durant l'été pour leurs bénéficiaires. Cette participation vient en complément de celles des familles, du Département et du Crédit Agricole.

4 – Centre Escolore : l'ESAT d'Escolore souhaite ouvrir une boutique pour proposer à la vente des produits cultivés ou transformés localement, bio ou respectueux de l'environnement et de notre santé :

- des légumes cultivés sur place,
- des produits transformés au sein de la conserverie de l'ESAT (soupes, bocaux, compotes, jus de fruits, miel...), provenant de producteurs locaux,
- des produits de producteurs locaux (afin de rendre un service de proximité aux habitants : épicerie salée, sucrée, boissons, hygiène et soin, produits frais (viande, produits laitiers) et pain).

Pour ce faire, des travaux dans un bâtiment sont nécessaires et l'assemblée valide l'octroi de 5 000 €.

N°56	Administration	Modification des statuts de Billom Communauté	Approuvé à l'unanimité
N°57	Administration	Reformulations pour l'action sociale d'intérêt communautaire	Approuvé à l'unanimité

1 - Suite au déménagement une **modification des statuts** est nécessaire pour spécifier le nouveau siège social de Billom Communauté, c'est l'occasion pour l'assemblée de valider des ajustements nécessaires aux statuts suite à l'évolution des compétences. Cette modification sera soumise à l'approbation des conseils municipaux.

2 – **L'intérêt communautaire**, soumis uniquement au conseil communautaire, fait également l'objet d'une mise à jour comme par exemple le remplacement du « Relais Assistantes Maternelles » par « Relais Petite Enfance ».

N°58	Finances	Répartition 2022 du FPCI	Approuvé à l'unanimité
N°59	Finances	ZORCOMIR	Approuvé à l'unanimité
N°60	Finances	Décision modificative du budget principal	Approuvé à l'unanimité
N°61	Finances	Accompagnement pour un pacte fiscal et financier	Approuvé à l'unanimité

**1 - Répartition du FPCI 2022** : l'enveloppe globale attribuée cette année, au bloc local, est de 750 346 € soit une hausse de 10 401 € par rapport à 2021. Après travail de la commission finances et une revoyure sur la répartition auprès des communes, il est décidé de procéder à une répartition comme suit :

- 457 481 € pour les communes,
- 292 865 € pour la CC.

**2 – Exonération ZORCOMIR** : la loi de finances pour 2020 a mis en place un outil de soutien fiscal aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité commerciale ou artisanales en centre-ville mais en zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Pour Billom Communauté, seules les communes de St-Dier-d'Auvergne et St-Jean-des-Ollières sont concernées et cela concerne moins de 10 entreprises, pour un produit fiscal d'environ 3 000 € compensé à 33 % par l'État. L'assemblée valide cette proposition pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive qui devrait être la dernière.

3 - Au regard des crédits inscrits au budget primitif, de l'avenant aux marchés pour les espaces extérieurs au centre aquatique (30 790 € HT) et de l'octroi des subventions sur les points précédents il convient de prendre une **décision modificative n°2** : pour inscrire la nouvelle dépense en investissement et en équilibrant les nouvelles dépenses relatives aux subventions par le biais des dépenses imprévues.

4 – Compte-tenu du contexte de raréfaction de la ressource publique, il est décidé de lancer la réalisation d'un **pacte fiscal et financier** en vue d'analyser les capacités budgétaires de l'EPCI pour réaliser des projets. Ce document servira de socle au projet communautaire.

N°62	Administration	Désignation de délégués au PETR du Grand Clermont	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	---	------------------------

Suite à la démission de Jean-Pierre Buche en tant que délégué au PETR du Grand Clermont, Nathalie Marin se porte candidate et est élue par l'assemblée comme déléguée titulaire. Florence JOUVE est élue déléguée suppléante en remplacement de Nathalie Marin.

N°63	Economie	Adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme	Approuvé à la majorité
------	----------	--	------------------------

L'assemblée valide le lancement d'un groupement de commandes coordonné par Billom Communauté relatif au programme Solaire Dômes qui consiste à installer des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics. Toutes les communes sont invitées à adhérer à ce groupement, sans pour autant être obligées de se lancer dans l'investissement. Le programme proposé a évolué par rapport à l'origine ; désormais, les collectivités pourront revendre leur électricité, la garder exclusivement en auto-consommation ou faire un mixte. La puissance des installations n'est plus figée non plus à 9kwc, mais pourra être plus importante, selon le choix de chaque commune.

Fait à Billom le 28 septembre 2022

Gérard Guillaume, Président



Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM